



CERTIFICAT DE CONFORMITE DU CONTROLE DE LA PRODUCTION EN USINE N°

0965-CPR-GTO 556

En conformité avec le RÈGLEMENT (UE) N° 305/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

EN 12620:2002 + A1:2008 - Granulats pour béton

Granulats naturels

produit par ou pour

**Mategro SA
Rue du Rivage 35
4040 Herstal**

et produit dans l'unité de production

**Mategro SA - Seraing
Quai du Val St-Lambert
4100 Seraing**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et vérification de la constance des performances (ACVP) décrites dans l'Annexe ZA des normes mentionnées ci-dessus sous système 2+ sont appliqués et que le contrôle de la production en usine est évalué comme étant conformes aux exigences applicables. Ce certificat a été délivré pour la première fois le 26/09/2005 et demeure valide tant que la norme harmonisée européenne, le produit de construction, la méthode de l'évaluation et vérification de la constance des performances, les conditions de fabrication dans l'usine ne sont pas modifiées de manière significative, sauf annulation ou suspension par l'organisme notifié pour le contrôle de la production et au plus tard jusqu'au **31/01/2023**. La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site internet <https://extranet.be-cert.be>.

Délivré à Bruxelles, le 11/01/2022



ir. C. Ladang
Directeur

